



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

RÈGLEMENT 2021-143

SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE REMPLAÇANT 2013-82

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 août 2021, le règlement n° 2021-143 sur la gestion de l'eau potable remplaçant 2013-82

Ce règlement est une mise à jour demandée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sur la gestion de l'eau potable.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 15h30.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, ce 3 août 2021.

Hélène Dumais, directrice générale adjointe